Périodiques non canadiens

M. Douglas (Bruce-Grey): Statistique Canada a publié un rapport, le 31 août, sur les recettes nettes des stations de télévision privées au Canada. On compte environ 400 stations de télévision appartenant à des intérêts privés canadiens, sans compter les stations appartenant à Radio-Canada. Si l'on prend le cas des trois stations américaines, monsieur l'Orateur, les recettes nettes, ou bénéfices de ces 400 stations canadiennes privées étaient, l'année dernière, de 6.1 millions de dollars.

D'après la société américaine Faulkner, Dawkins et Sullivan, qui fait autorité, on estime les recettes nettes des deux stations de Buffalo, WBEN et WGR et de KVOS. à 4.7 millions de dollars. Voici donc trois stations américaines qui réalisent des bénéfices représentant les deux-tiers des bénéfices de la totalité de l'industrie canadienne. Environ 90 p. 100 des bénéfices de la station KVOS proviennent de notre pays et environ 30 p. 100 des bénéfices de la WBEN et la WGR proviennent également du Canada. En tant que Canadien cela me semble absurde. Ces trois stations sont destinées au public canadien et font des bénéfices grâce à ce public. L'une d'elles a été même fondée dans ce but. Une des stations réalise 90 p. 100 de ses bénéfices en servant le public canadien. Si l'on prend la totalité des bénéfices des trois stations que j'ai mentionnées, le chiffre réalisé représente les deux-tiers des bénéfices totaux réalisés par les 400 stations de télévision privées canadiennes qui diffusent d'un océan à l'autre. Quelle est donc la position des députés de l'opposition là-dessus? Se voient-il déjà, par hasard, membres du Sénat américain? Leurs arguments seraient certainement bien reçus par cet auguste corps constitué.

Une voix: Et pourquoi pas plutôt le Sénat canadien?

M. Douglas (Bruce-Grey): Le député a fort peu de chances d'y être nommé, même s'il siège à la Chambre pendant très longtemps. Je voudrais maintenant revenir à ce qu'a dit le député de Kootenay-Ouest le 11 février, comme l'indique la page 10863 du hansard. Selon lui, KVOS est une filiale canadienne et depuis 1964, elle a contribué environ 76 millions de dollars au Trésor canadien. J'en doute fort; s'il y a eu contribution de sa part elle a été d'environ 5 millions et non 76 millions de dollars comme l'a dit le député. Le député a ensuite mentionné l'Association canadienne de radiodiffuseurs qui, comme son nom l'indique est une association canadienne. Pour cette raison, nous devrions tenir compte de ses suggestions. Elle représente les radiodiffuseurs canadiens et elle souhaite que la radiodiffusion canadienne reste canadienne. Il a ensuite déclaré que les câblodiffuseurs américains faisaient preuve de discrimination à l'égard des émissions télévisées canadiennes. Le député a parlé du mémoire de l'ACR et de la déclaration antérieure d'un député NPD.

Une voix: Il s'agissait du député de New Westminster.

M. Douglas (Bruce-Grey): Il serait peut-être plus utile de citer un passage du mémoire de l'ACR. Cette association dit très nettement qu'elle exerce une discrimination à l'égard des stations éloignées. Je voudrais citer un passage de ce rapport qui se trouve à la page 5:

Le FCC oblige les câblodiffuseurs américains à protéger les stations locales de leurs régions en supprimant non seulement des annonces publicitaires mais aussi des émissions entières parvenant par câble, de stations éloignées.

La Commission de la Radio et de la Télévision canadienne assure une substitution simultanée. Si une station canadienne locale diffuse une

émission et qu'une station éloignée (y compris une station étrangère) la diffuse en même temps, le câblodiffuseur canadien transmet l'émission canadienne locale sur toutes les chaines câblodiffusées. Le FCC effectue un décrochage simultané et parfois non-simultané sur les réseaux de câblodiffusion américains en vue de protéger les stations locales.

Selon le député du NPD, c'est injuste envers les stations éloignées et non envers les stations canadiennes. Je tiens à signaler cela à la Chambre. Tout cela a été résumé par le président du CRTC qui est canadien, l'a toujours été et a consacré tout son temps et son talent au service du Canada.

Une voix: C'est exagéré.

M. Douglas (Bruce-Grey): Je n'exagère pas; c'est un fait. Il déclarait récemment:

Les Canadiens se trouvent sur le point d'asssister à l'essor de leur propres entreprises culturelles. Après une lutte sans relâche, nos écrivains et nos artistes commencent à s'épanouir. La musique, les livres, la peinture, le théâtre—de Canadiens pour des Canadiens—commencent à se distinguer.

Notre radiodiffusion, soit la radio, la télévision et la câblodistribution commence à se faire remarquer. Il le faut et elle réussira si les Canadiens reconnaissent que de protéger nos biens contre des initiatives injustes, injustifiées et préjudiciables est une bonne chose et non un signe de faiblesse.

Certains prétendent que notre mandat qui est d'implanter la radiodiffusion dans la vie canadienne est chauvin. Le sergent Chauvin s'était fait abaisser dans sa tombe au moyen de tricolores noués—le drapeau de la France

Cela pourra en étonner certains qui emploient librement l'expression. Je prétends que le chauvinisme est la caractéristique d'un citoyen comme le bon sergent, mais se consacrer à éveiller une saine curiosité pour ce qui concerne le pays de votre choix et votre patrimoine est un rôle naturel et exaltant.

C'est l'attitude que j'ai volontairement choisi de prendre—et si on la qualifie de nationaliste—eh bien, soit! Quatre générations de nos ancêtres, qui ont été nourris et chéris dans le sud de l'Ontario, en ont seriles effets. Je veux que mes enfants et les vôtres soient de dignes membres de la famille humaine, mais pour l'être, ils doivent savoir d'où ils viennent. Ils ne l'apprendront pas si notre système de radiodiffusion et de communication ne fait que retransmettre mécaniquement l'histoire et les valeurs de ceux qui choisissent d'émigrer aux États-Unis plutôt qu'au Canada.

- M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il est 1 heure.
- M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Avant de lever la séance, je dois informer le député que la période qui lui a été allouée est terminée. Je lui ai permis de parler trois ou quatre minutes de plus pour compenser les interruptions.
- M. Friesen: Monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir si le député accepterait de répondre à une question après la pause.
- M. l'Orateur adjoint: Pour que le député puisse répondre, il faut le consentement unanime de la Chambre, étant donné que le temps qui lui a été alloué est expiré. La Chambre permet-elle au député de poser sa question maintenant?

Des voix: Non.

- M. Friesen: Monsieur l'Orateur, si le député est présent à 2 heures, je pourrai peut-être lui poser ma question à ce moment-là?
- M. Douglas (Bruce-Grey): Monsieur l'Orateur, c'est malheureux, mais je me suis arrangé pour partir après le déjeuner. Le député acceptera peut-être de me poser sa question tout de suite?

Une voix: Non.

[M. Whittaker.]